

# La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle

La Musique pendant la guerre. Revue musicale mensuelle.  
1915/10/10.

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [reutilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:reutilisationcommerciale@bnf.fr).



Cette dernière désignation d'assistance nous amène à rappeler que dès les premiers jours nous pûmes assurer pour un prix modique 0 fr. 20 des repas à nos collègues et à leurs familles, dans une œuvre spécialement consacrée au personnel du Spectacle.

Mais dès que les circonstances ou plutôt les ressources le permirent, d'accord avec les organisations syndicales du Spectacle, fut créé le « **Refectoire du Spectacle** » œuvre spéciale où nos camarades artistes de tous ordres trouvent le confort de l'alimentation, pour une somme des plus modiques, 0,35 par repas, et l'atmosphère familiale du théâtre. Les soixante mille repas servis pendant les six premiers mois attestent l'utilité et le succès de cette œuvre.

Au milieu de toutes ces préoccupations très matérielles chaque jour, hélas ! nous avons la douleur d'apprendre que quelqu'un des nôtres est tombé là-bas « **au front** » en brave, en vaillant pour la grande cause de la « Civilisation française », du Droit et de la Justice, douleur mêlée de fierté cependant. Quarante-huit des nôtres déjà sont morts au champ d'honneur on en trouvera la liste dans ces colonnes.

Un tableau d'honneur leur a été réservé à notre permanence, de plus, notre Annuaire fédéral continuera à les inscrire à un chapitre spécial.

Nos blessés ont été comptés par centaines, nous avons aussi des collègues qui prisonniers de guerre souffrent et attendent, nous voudrions citer les uns et les autres, mais la liste en serait trop longue pour ne pas abuser de l'hospitalité amicale qui nous est offerte dans cette revue.

En somme et pour résumer, nous pouvons dire que la **Chambre syndicale des Artistes Musiciens** croit avoir rempli sa mission en donnant le maximum d'assistance à ses adhérents ou à leurs familles, sous toutes les formes possibles, que d'autre part elle s'est appliquée à sauvegarder jalousement l'organisation syndicale et tous ses moyens, persuadée qu'à la reprise de la vie normale, et quelque soit l'état social que le gigantesque conflit actuel léguera au monde, le rôle réservé au syndicalisme ne peut être que prépondérant, plus que jamais.

Ch. SEMPE.

\*\*\*\*\*

## Aux Parents, aux Professeurs

La mobilisation d'abord, des raisons d'économie ensuite, ont fait que la plupart des parents se sont trouvés dans l'obligation de supprimer les leçons de musique qu'ils faisaient donner à leurs enfants. Par suite l'éducation musicale s'est trouvée sinon complètement interrompue, du moins très négligée et, si la guerre dure encore longtemps, toute une génération

sera privée des joies élevées que procure le plus intime et le plus généreux des arts.

Mères, songez que la musique est un excellent moyen de retenir vos fils au foyer familial et de plus elle est le complément presque indispensable de toute bonne éducation féminine ; songez aussi que tout en intéressant l'esprit de vos enfants elle favorise chez eux l'éclosion des sentiments de tendresse et de bonté qui germent en leur jeune cœur.

Il importe donc que des efforts soient faits pour que l'enseignement de la musique ne fléchisse pas. Jusqu'à présent certains professeurs l'ont compris et, soit en consentant des réductions momentanées sur leurs cachets, soit en employant d'autres moyens aussi louables, ils sont arrivés à solutionner en partie cette grave question.

D'autre part il est indispensable que les professeurs qui en ce moment exposent leur vie pour la défense du sol natal aient l'assurance de retrouver leurs élèves au retour.

Dans cet ordre d'idées, nos correspondants nous ont signalé de très beaux actes de solidarité que nous mentionneront prochainement.



## Quelques Lettres

en réponse à notre enquête

M. Félix LAGRANGE,

Directeur de Trianon-Lyrique

J'ai fait du 20 décembre 1914 au 24 mai 1915 une tentative de réouverture au profit de mon personnel artistique et je n'ai eu que déceptions et ennuis de toutes sortes dans cette œuvre charitable. Je suis condamné à payer intégralement mon loyer et quelques musiciens non satisfaits d'avoir été admis dans la société de mes artistes m'intentent aujourd'hui un procès pour bénéficier des 6.000 fr. de subvention que la Ville m'alloue chaque année et qu'ils prétendent leur appartenir **cette année** puisque je leur avais donné mon théâtre.

La seule satisfaction que j'ai eue est celle d'avoir pu tout de même, durant cet exercice de guerre, distribuer près de 50.000 fr. à mes pensionnaires en société et 96.000 francs tant aux employés qu'aux auteurs, à l'Assistance publique, aux œuvres de secours, aux éditeurs, etc., etc.

Il existe de cette exploitation un rapport signé du comité et s'il peut vous intéresser je vous le ferai parvenir dès mon voyage à Paris.

Nous avons reçu depuis la lettre suivante :

« M. Lagrange me prie de vous dire qu'il



regrette de ne pouvoir vous envoyer le rapport de la saison dernière. Il a consulté ses artistes, et ceux-ci lui ont demandé de ne pas publier les renseignements d'une exploitation amicale et si peu lucrative pour chacun. »

### M. SALIGNAC,

**Directeur du Grand-Théâtre de Nice.**

Lorsque éclata la guerre, je venais d'arriver à la campagne (près de Nîmes) depuis 5 jours. Nous en repartîmes le 4 août pour rentrer à Paris.

Ma femme réquisitionnée militairement à son poste d'infirmière (pour lequel elle avait déjà, bien avant la guerre accompli un stage et passé des examens). Quant à moi — 48 ans — pour essayer de me rendre utile, j'écrivis aussitôt à M. Doumergue, Ministre, et à la Croix-Rouge. Des deux côtés je reçus une réponse d'attente. Je suivis alors un cours professé par le docteur Fay à la Société des « Secouristes Français ». A la suite de ce cours, je passais un examen théorique et pratique et fut reçu infirmier. Je me trouvais là en compagnie d'Albert Lambert, de René Fauchois, Poirier, directeur de la Comédie des Champs-Élysées, du peintre Joncières, etc., etc.

On nous employa de longues nuits dans les gares d'évacuation, dans des hôpitaux suburbains et enfin, j'entrai à l'hôpital Boucicaut où je restai plus de trois mois dans le service du docteur Veau.

L'hôpital ne recevant plus de blessés et ceux-ci évacués peu à peu, je partis alors pour Nice pensant que les théâtres de Paris ayant ouvert, il serait de mon devoir d'essayer quelque chose pour mon personnel.

En effet le premier concert de bienfaisance que j'organisai au bénéfice des choristes, des musiciens et des petits employés du théâtre rapporta près de 17.000 francs.

Je pus donner au milieu de difficultés de toutes sortes 16 représentations qui rapportèrent : 51.730 fr. 30, répartis de la façon suivante :

|                               |                  |
|-------------------------------|------------------|
| Pauvres et blessés.....       | 6.302 10         |
| Location salle .....          | 7.585 40         |
| Auteurs, compositeurs .....   | 3.794 80         |
| Éditeurs de musique.....      | 1.773 65         |
| Artistes .....                | 10.170 60        |
| Orchestre .....               | 8.456 90         |
| Chœurs .....                  | 5.594 „          |
| Publicité (affiches, commun.) | 3.769 05         |
| Costumiers et coiffeurs.....  | 1.406 90         |
| Chimistes, accessoires.....   | 1.269 20         |
| Administration et contrôle..  | 903 50           |
| Police, pompiers.....         | 280 50           |
| Frais divers.....             | 487 30           |
| <b>Total.....</b>             | <b>51.793 90</b> |

Il y a une légère différence de 63 fr. 60, je l'ai ajoutée et voilà, je suis prêt à recommencer, mieux j'espère.

### M. Théodore DUBOIS,

**Membre de l'Institut.**

Ceux du front seuls méritent notre admiration et notre reconnaissance. La grande famille des artistes de l'arrière fait son devoir. Je ne sache personne qui ne l'accomplisse dans la mesure de ses moyens et de ses facultés. Quant à citer des cas particuliers, ils sont trop nombreux et je ne saurais vous les signaler utilement.

Permettez moi d'observer le silence en ce qui me concerne. Il est toujours malséant de parler de soi. Mais je suis et resterai toujours entièrement dévoué, vous n'en doutez pas, à tout ce qui touche aux intérêts des nôtres. Mon concours est assuré d'avance à toute initiative utile, heureux que je suis et serai d'aider à apporter quelques soulagements aux souffrances actuelles si dures et si nombreuses.

### M. Paul DUKAS,

**Compositeur de musique, Inspecteur des Conservatoires de province.**

Votre initiative me semble digne de tout intérêt, de toute sympathie. Mais, en ce qui me concerne, je ne puis vous en donner qu'un témoignage bien platonique. Il est louable à vous de tenter de maintenir l'activité musicale dans cette tourmente, alors que les événements la sollicitent si peu. Et c'est nécessaire, aussi, pour bien des raisons.

Mais quant aux vues générales, aux projets d'avenir, j'estime que les discussions sont au moins prématurées.

### M. Claude DEBUSSY,

**Compositeur de Musique.**

Je reçois votre lettre ici (à Pourville) où je suis pour quelques temps chez des amis. Espérant comprendre le but de votre revue, soyez assuré de mon concours moral et de toute ma sympathie.

### M. André GEDALGE

**Professeur au Conservatoire, Inspecteur des Conservatoires de province.**

Je ne fais aucun projet.

Je ne pense aucune musique. Nuit et jour, depuis un an, j'entends à l'horizon gronder